

Procès-verbal - séance du 13 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize juin à dix-neuf heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de René LE BARON, Maire.

Présent(s) : Nicolas POSTIC, Pascale PICHON, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Frédéric LE BRIS, Carine LE NAOUR, Maryse CLEREN, Fiachra MAC AN TSAOIR, Annie LE GUERN, Stephan GUIVARC'H, Claire LE FLOC'H, Valérie KERGOURLAY, Olivier LANNUZEL, Vefa GUENEGAN, Isabelle POSTEC, Fabien CARON, Arnaud LE TYRANT

Absents ayant donné pouvoir :

Odile COTTEN a donné pouvoir à Pascale PICHON
Marie-Laure LEVENEZ a donné pouvoir à Carine LE NAOUR

Absents sans pouvoir : David AUDREN, Pascal LE SAUX, Ronan SINQUIN

Est nommé secrétaire de séance : Nicolas POSTIC

Date de la convocation : 07 juin 2022

Le Président de séance donne lecture de l'ordre du jour :

CCA - Présentation de l'offre de mobilité sur le territoire (Information au conseil)

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. Demande de financement auprès de la Région Bretagne – Réhabilitation de la Maison de Calan
3. Demande de financement auprès de la Région Bretagne – Aménagement de la rue Bel air
4. Questions diverses

Informations au conseil :

- Décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal au maire

INFORMATION AU CONSEIL**OBJET : CCA - Présentation de l'offre de mobilité sur le territoire**

Monsieur le maire invite Monsieur Gérard MARTIN, Vice-président de CCA aux mobilités et aux déplacements et Monsieur Benoît BITHOREL, Responsable Transports et Déplacements de CCA, à présenter l'offre de mobilités sur le territoire à fin d'information des conseillers.

DELIBERATION N° 2022/05/01**OBJET : Approbation du compte rendu de la dernière séance**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de séance du 19 mai 2022.

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DELIBERATION N° 2022/05/02**OBJET : Demande de financement auprès de la Région Bretagne – Réhabilitation de la Maison de Calan**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation de la maison de Calan située au 7 place de la Liberté, à proximité de la Mairie et de l'Eglise dont l'enclos est inscrit au monument historique. La Commune a travaillé avec Finistère Ingénierie Assistance et le service Conseil en Energie Partagé du SDEF afin d'élaborer un programme de travaux tenant compte entre autres :

- De la mise en accessibilité de l'édifice
- De la volonté d'intégrer la rénovation thermique et énergétique de l'édifice (changement des

menuiseries actuellement en simple vitrage, isolation des murs, reprise des enduits, détermination du réseau fluides permettant la meilleure performance énergétique, ...)

- De l'opportunité de résorber la carence dans l'offre de locaux dédiés au social et à la culture sur le territoire communal en aménageant l'édifice pour la banque alimentaire communale et les bureaux de l'association Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) au rez-de-chaussée et le cercle celtique d'ELLIANT au R+1 et R+2

Monsieur le maire propose de solliciter une subvention de la Région Bretagne pour financer la réalisation de ces travaux.

Vu le dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » créé par la Région Bretagne,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à une demande de subvention auprès de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne ».

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vefa GUENEGAN demande s'il y a eu une actualisation du plan global de financement de l'opération compte tenu de la majoration des coûts de travaux.

René LE BARON précise que le groupe de travail se réunira très prochainement et verra ce point.

Vefa GUENEGAN suppose que cette délibération sera peut-être obsolète sans cette actualisation.

René LE BARON précise que non car cette délibération est à la demande de la Région.

DELIBERATION N° 2022/05/03

Objet : Demande de financement auprès de la Région Bretagne – Aménagement de la rue Bel air

Monsieur le maire rappelle le projet d'aménagement de la rue Bel Air. Les travaux doivent permettre de sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes, organiser le stationnement, abaisser la vitesse des véhicules dans le croisement avec l'impasse des haras et identifier la rue comme entrée de bourg.

Vu le dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » créé par la Région Bretagne,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à une demande de subvention auprès de la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne ».

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vefa GUENEGAN demande à connaître le montant demandé.

René LE BARON répond que le montant est de 35 000 €. Il précise que la répartition des montants de subvention a été établie selon l'avis de l'EPCI. Ce sera également le cas pour les demandes de subvention à solliciter auprès du Département dans le cadre du Pacte Finistère 2030.

René LE BARON reprecise que le montant de subvention pré-validé par la Région est de 114 000 € pour la Maison de Calan et de 37 000 € pour Bel air.

INFORMATIONS AU CONSEIL

OBJET : Rapport sur la délégation du conseil consentie au maire

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à Monsieur le maire par délibération n° 2020/04/10 en date du 4 juin 2020,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Date	Objet	Obs. / Montant
04/05/2022	Travaux de retrait d'amiante et de plomb préalablement aux travaux de réhabilitation de la maison de Calan – Lot 1 Désamiantage / déplombage Avenant n°1	+ 5 463,00 € HT
19/05/2022	AMO Restructuration de l'EHPAD – Acceptation du sous-traitant MAP'S Conseil	
19/05/2022	Régie Camping – Suppression régie	
19/05/2022	Régie Web – Nomination Régisseur de recette et mandataire suppléant	
19/05/2022	Régie Piscine – Nomination de mandataires	
19/05/2022	Régie Cimetière – Suppression régie	
03/06/2022	Contribution « Agriculteurs de Bretagne »	341,20 €

FIN DE SEANCE À 20H05